

Les Engagements environnementaux de DELTA DORE :



Depuis 50 ans, notre métier est de favoriser les économies d'énergies et ainsi préserver nos ressources naturelles.

C'est donc tout naturellement que nous nous impliquons, au quotidien, pour préserver notre environnement de demain.



ECO CONCEPTION

Démarche d'éco-conception de nos produits pour atténuer notre impact sur l'environnement.



ISO 14 001

«management environnemental»
Pour le site de production (Bonnamain, France)
Et le centre logistique (Tinténiac, France)



RECYCLAGE

Les 3/4 de nos déchets sont traités en valorisation matière.

Produit de référence

TYWATT 5450



Référence commerciale

6110042

Catégorie produit :

Autres Appareillages - produit actif

Unité fonctionnelle :

Mesurer et transmettre la consommation électrique totale de l'habitation et /ou d'un poste (électrique, eau ou gaz) pendant 10 ans.

Produits concernés par le PEP:

Référence produit DD (PDR)	Référence commerciale (*)	Désignation
PDR01497	6110039	TYWATT 5400
PDR01551	6110042	TYWATT 5450
PDR01552	6110043	TYWATT 5600

(*) Dans le cas où une référence commerciale ne serait pas indiquée, mais serait couverte par le PDR, les données le concernant s'appliquent.

Utilisation

Modèle énergétique utilisé :	Modèle France
Scénario d'utilisation :	Utilisation du produit en mode actif à 100% du temps, En mode actif le produit consomme 0,7W Pendant cette période le récepteur engendrera une consommation de 61,30 kWh,
Consommable :	Aucun
Scénario de maintenance :	Aucun

Fin de Vie

Conformément à la directive européenne 2012/19/EU (WEEE) ce produit ne doit pas être traité avec les déchets ménagers. Il doit être remis à un point de collecte approprié pour le recyclage des équipements électriques et électroniques.

Conformément à la directive européenne 2006/66/CE (pour les produits à piles), les piles et les batteries ne doivent pas être jetées dans les ordures ménagères. Elles doivent être apportées dans un centre de collecte agréé.

Scénario de fin de vie retenu :

Traitement du produit dans la filière DEEE.

Scénario et hypothèses logistiques suivant étude ECO DEEE:

- Transport du produit vers un site de traitement sur 1000km (hypothèse conservatrice).
- Séparation des éléments nécessitant un traitement spécifique (piles, cartes électroniques,...).
- Traitement des composants nécessitant un traitement spécifique.
- Broyage et tri automatisé du reste du produit.
- Enfouissement des déchets résiduels et incinération des matières avec récupération d'énergie.

Indicateurs de fin de vie

Les potentiels théoriques de recyclage et de valorisation énergétique sont calculés selon le type de traitement en fin de vie (fonction de l'existence ou non de filières de recyclage, selon la norme IEC62635).

- Dans le cas du broyage :

Le potentiel de valorisation est de 51 % , dont un potentiel de recyclage de 40 %

- Dans le cas du démantèlement :

Le potentiel de valorisation est de 83 % , dont un potentiel de recyclage de 73 %

Le potentiel de recyclage correspond au pourcentage de matière pouvant être potentiellement recyclé (hors emballages) par les techniques actuelles existantes.

Le potentiel de valorisation consiste à utiliser les calories dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi générée pour chauffer des immeubles, produire de l'électricité, ...

Impacts environnementaux

Les calculs d'impacts environnementaux résultent d'une analyse de cycle de vie (ACV) du produit.

Le présent PEP est réalisé suivant le PCR-ed3-FR-2015_04_02.

Selon la norme EN 15804 :2012 +A2 :2019 les étapes du cycle de vie seront découpées en modules et sous modules :

Etape du cycle de vie PCR-ed3-FR-2015_04_02	Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation	Traitement en fin de vie
Modules correspondants EN 15804 :2012 +A2 :2019	A1-A3	A4	A5	B1-B7	C1-C4

Indicateurs de flux d'inventaire

Indicateurs	Unités	Total		Fabrication (A1-A3)		Distribution (A4)		Installation (A5)		Utilisation (B6)		Utilisation (B1-B2-B3-B4-B5-B7)		Fin de vie (C1-C4)	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire	MJ	4,57E+01	100%	1,62E+00	4%	0,00E+00 (*)	0%	7,68E-06	0%	4,41E+01	96%	0,00E+00 (*)	0%	1,63E-04	0%
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières	MJ	1,03E+00	100%	8,45E-01	82%	1,88E-01	18%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (1)	MJ	4,68E+01	100%	2,47E+00	5%	1,88E-01	0%	7,68E-06	0%	4,41E+01	94%	0,00E+00 (*)	0%	1,63E-04	0%
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelable utilisées comme matières première	MJ	6,17E+02	100%	5,18E+01	8%	2,40E-01	0%	6,16E-03	0%	5,64E+02	92%	0,00E+00 (*)	0%	1,98E-01	0%
Utilisation de ressources d'énergie primaire non renouvelable utilisées comme matières premières	MJ	1,79E+00	100%	1,79E+00	100%	3,95E-03	0%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (1)	MJ	6,18E+02	100%	5,36E+01	9%	2,44E-01	0%	6,16E-03	0%	5,64E+02	91%	0,00E+00 (*)	0%	1,98E-01	0%
Utilisation de matière secondaire	kg	2,96E-03	100%	2,96E-03	100%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/
Utilisation nette d'eau douce	m³	1,59E+02	100%	1,30E+00	1%	5,29E-04	0%	1,03E-07	0%	1,58E+02	99%	0,00E+00 (*)	0%	4,19E-05	0%
Déchets dangereux éliminés	kg	3,25E+01	100%	3,22E+01	99%	5,82E-04	0%	2,14E-06	0%	1,26E-02	0%	0,00E+00 (*)	0%	2,45E-01	1%
Déchets non dangereux éliminés	kg	1,56E+01	100%	1,65E+00	11%	2,72E-01	2%	2,06E-03	0%	1,36E+01	88%	0,00E+00 (*)	0%	5,89E-04	0%
Déchets radioactifs éliminés	kg	2,03E-01	100%	2,03E-03	1%	1,42E-05	0%	1,36E-08	0%	2,01E-01	99%	0,00E+00 (*)	0%	1,41E-06	0%
Composants destinés à la réutilisation	kg	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/
Matériaux destinés au recyclage	kg	1,05E-01	100%	3,35E-03	3%	0,00E+00 (*)	0%	3,72E-02	35%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%	6,44E-02	61%
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg	2,65E-03	100%	1,02E-03	38%	0,00E+00 (*)	0%	1,64E-03	62%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%
Energie fournie à l'extérieur	MJ	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/
Énergie primaire totale utilisée durant le cycle de vie	MJ	6,65E+02	100%	5,61E+01	8%	3,21E-01	0%	6,17E-03	0%	6,08E+02	91%	0,00E+00 (*)	0%	1,99E-01	0%

(1) énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières.

Indicateurs d'impacts environnementaux

Indicateurs	Unités	Total		Fabrication (A1-A3)		Distribution (A4)		Installation (A5)		Utilisation (B6)		Utilisation (B1-B2-B3-B4-B5-B7)		Fin de vie (C1-C4)	
Réchauffement climatique (GWP)	kg CO2 eq.	1,05E+01	100%	3,68E+00	35%	2,89E-02	0%	3,22E-03	0%	6,67E+00	64%	0,00E+00 (*)	0%	6,53E-02	1%
Appauvrissement de la couche d'ozone (ODP)	kg CFC-11 eq.	1,01E-05	100%	5,27E-07	5%	1,39E-09	0%	7,83E-12	0%	9,53E-06	95%	0,00E+00 (*)	0%	2,35E-09	0%
Acidification des sols et de l'eau (A)	kg SO2 eq.	3,13E-02	100%	6,31E-03	20%	1,02E-04	0%	1,92E-06	0%	2,48E-02	79%	0,00E+00 (*)	0%	3,41E-05	0%
Eutrophisation (EP)	kg(PO4)3- eq.	5,04E-03	100%	2,73E-03	54%	2,66E-05	1%	5,89E-06	0%	2,26E-03	45%	0,00E+00 (*)	0%	1,87E-05	0%
Formation d'ozone photochimique (POCP)	kg C2H4 eq.	2,18E-03	100%	7,28E-04	33%	7,11E-06	0%	8,03E-07	0%	1,44E-03	66%	0,00E+00 (*)	0%	3,71E-06	0%
Épuisement des ressources abiotiques – éléments (ADPe)	kg Sb eq.	1,80E-03	100%	1,80E-03	100%	2,23E-09	0%	1,67E-11	0%	3,25E-06	0%	0,00E+00 (*)	0%	3,99E-10	0%
Épuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles (ADPf)	MJ	1,15E+02	100%	3,82E+01	33%	1,90E-01	0%	5,98E-03	0%	7,67E+01	67%	0,00E+00 (*)	0%	1,38E-01	0%
Pollution de l'eau (WP)	m³	7,17E+02	100%	3,62E+02	50%	6,82E+00	1%	2,18E-01	0%	3,38E+02	47%	0,00E+00 (*)	0%	1,08E+01	2%
Pollution de l'air (AP)	m³	6,63E+02	100%	4,37E+02	66%	1,55E+00	0%	2,58E-02	0%	2,22E+02	34%	0,00E+00 (*)	0%	1,71E+00	0%

Étude réalisée avec le logiciel EIME version 5.9.3, BBD CODDE-2020-12

Les valeurs de ces impacts sont valides pour le cadre précisé dans ce document. Elles ne peuvent pas être utilisées directement pour établir le bilan environnemental de l'installation.

Règles d'extrapolation

Les impacts environnementaux du produit de référence sont représentatifs des produits couverts par le PEP, qui constituent une famille environnementale homogène. Pour déterminer l'impact environnemental total d'un produit couvert par le PEP, il faut multiplier les indicateurs du produit de référence (réf. 6110042) par le coefficient défini dans le tableau ci-après :

Total Ref	GWP	ODP	A	EP	POCP	ADPe	ADPf	WP	AP	Énergie primaire totale utilisée durant le cycle de vie	Utilisation nette d'eau douce
6110039	0,97	0,95	0,96	0,98	0,97	1,00	0,97	0,98	0,98	0,96	0,95
6110040	0,93	0,95	0,95	0,92	0,91	0,94	0,93	0,92	0,79	0,94	0,95

Affichage simplifié


	10,5 kg CO ₂ eq. Contribution au réchauffement climatique*
	665 MJ Utilisation totale d'énergie primaire durant le cycle de vie*
	1,80E-3 kg Sb eq. Contribution à l'appauvrissement des ressources abiotiques - éléments *
	159 m ³ Utilisation nette d'eau douce consommée*


 Extrait du PEP individuel n°DDOR-00060-V01.01-FR
www.pep-ecopassport.org

*Résultats basés sur l'analyse de cycle de vie

N° enregistrement :	DDOR-00060-V01.01-FR	Règle de rédaction :	PCR-ed3-FR-2015_04_02
			PSR-0005-ed2-FR-2016_03_29
N° d'habilitation du vérificateur :	VH18	Information et référentiel :	www.pep-ecopassport.org
Date d'édition :	05-2022	Durée de validité :	5 ans
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025 : 2010			
<input type="checkbox"/> Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe			
Revue critique du PCR conduite par un panel d'experts présidé par Philippe Osset (SOLINEN)			
PEP sont conformes à la norme XP C08-100-1:2016			
Les éléments du PEP ne peuvent pas être comparés avec les éléments issus d'un autre programme			
Document conforme à la norme NF EN 14025 : 2010 « Marquages et déclarations environnementaux. Déclarations environnementales de type III »			
Contact juridique : compliance@deltadore.com			



Toutes les indications mentionnées sur le présent document (caractéristiques et cotes) sont susceptibles de modification, elles ne peuvent donc constituer un engagement.

Le Vieux Chêne 35270 Bonnemain (France) • T. : +33 (0)2 99 73 45 17 • deltadore@deltadore.com • www.deltadore.fr

DELTA DORE S.A. au capital de 2 227 496 € • N° d'identification : 897 080 289 RCS SAINT MALO • SIRET : 897 080 289 00027 • Code APE 2651B • Code T.V.A. CEE : FR 32 897 080 289